

## 1. DEFINITION DU BILAN DE COMPETENCES

Le bilan de compétences est un processus d'accompagnement visant à concourir au développement des compétences et entrant dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Le bilan de compétences est encadré par le code du travail qui, selon l'article R6322-35, prévoit 3 phases :

**Une phase préliminaire** qui a pour objet :

- De confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche
- De définir et d'analyser la nature de ses besoins
- De l'informer des conditions de déroulement du bilan, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre

**Une phase d'investigation** permettant au bénéficiaire :

- D'analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels
- D'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, d'évaluer ses connaissances générales
- De déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle

**Une phase de conclusions** qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire :

- De prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation
- De recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation
- De prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet
- De recevoir un document de synthèse prévu au troisième alinéa de l'article L. 6313-10.

Ce processus repose sur une relation de collaboration, il est orienté par un objectif définis au départ.

Il vise à permettre au bénéficiaire de développer son potentiel d'employabilité ou d'évolution professionnel, ses savoir-faire et savoir-être pour mieux s'adapter à son environnement professionnel.

## 2. MON ENGAGEMENTS EN TANT QUE CONSULTANT EN BILAN DE COMPETENCES

En tant que consultante en bilans de compétences, je m'engage à mobiliser l'ensemble de mon expertise et de mes connaissances pour répondre aux besoins du bénéficiaire. Je m'engage également à me faire régulièrement superviser, et à utiliser les méthodes et les protocoles sur lesquels j'ai été formée et certifiée.

Enfin, je m'engage à respecter les valeurs déontologiques mentionnées ci-dessous :

- Créer un environnement favorable à l'échange, à l'écoute et au partage,
- Respecter de la confidentialité des entretiens,
- Respecter le bénéficiaire, sa personne et ses choix,
- réaliser un accompagnement basé sur l'écoute active, le non jugement, la bienveillance, la simplicité et l'authenticité,
- Interdiction de tout abus d'influence,
- Favoriser le liens avec d'autres professionnels au cas où, mes compétences ne seraient plus en adéquation avec les besoins du bénéficiaire.